

EN FOI DE QUOI Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada.

TÉMOIN: L'honorable Patrick Kerwin, Juge en chef du Canada et Administrateur de notre Gouvernement du Canada.

A NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre ville d'Ottawa, ce vingt-huitième jour de juillet en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante-cinq et de Notre règne la quatrième.

Par ordre,

ROCH PINARD,
Secrétaire d'État du Canada.

Ordonné: Que ledit bref soit inscrit aux Journaux.

L'honorable sénateur Pouliot s'approche de la table, prête le serment prescrit par la loi, entre les mains du Greffier du Sénat, Commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Pouliot a fait et signé la Déclaration de qualification à lui prescrite par l'Acte de *l'Amérique du Nord britannique, 1867*, en présence du Greffier du Sénat, Commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

Avec la permission du Sénat, et—

Sur motion, il est—

Ordonné: Que le Sénat s'ajourne à deux heures et demie de l'après-midi, aujourd'hui.

Le Sénat s'ajourne.